

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rivière-Bleue, MRC de Témiscouata, tenue le 19 juin 2023 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal, et à laquelle sont présents : les conseillères Mesdames, Thérèse Beauregard, Claudine Marquis, Lyne Patry et Christiane Roy, le conseiller Monsieur Yves Gagné, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude H. Pelletier, maire.

Madame Véronique Bossé, conseillère, ne peut assister à la présente séance.

Madame Claudie Levasseur, directrice générale, assiste à la présente séance.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Claude H. Pelletier, maire, déclare la séance ouverte.

2.- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Comme tous les membres du conseil municipal ont dûment été convoqués, les membres présents renoncent, conformément aux dispositions de l'article 157 du *Code municipal*, à l'avis de convocation.

Leurs signatures apparaissant ci-dessous confirment ce consentement.

Madame Thérèse Beauregard

Madame Véronique Bossé

Madame Claudine Marquis

Madame Lyne Patry

Madame Christiane Roy

Monsieur Yves Gagné

Monsieur Claude H Pelletier

23-06-122

3.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Bleue soit le suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Renouvellement du dossier d'entretien hivernal saison 2023-2024

La proposition est acceptée à l'unanimité.

23-06-123

4.- Autorisation de signature à la directrice générale – Contrat chemins d’hiver

ATTENDU QUE le contrat avec le Ministère des Transports pour l’entretien des chemins d’hiver est arrivé à échéance;

ATTENDU QUE l’offre du Ministère des Transports correspond à trois cent mille vingt-cinq dollars (300 025 \$) par année pour les opérations de déneigement et de déglçage sur une période de trois ans consécutives, plus indexation pour chacune des 2 années suivantes (2023-2024, 2024-2025, 2025-2026).

Il est proposé et résolu à l’unanimité, que ce conseil accepte les termes du contrat des chemins d’hiver à intervenir avec le ministère des Transports du Québec et autorise la directrice générale, Madame Claudie Levasseur, à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Bleue.

La proposition est acceptée à l’unanimité.

5.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune nouvelle question n’est formulée à la suite des précédents échanges.

6.- CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 30, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, l’assemblée est levée.

Directrice générale

Maire